

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009**

Délibération
n° 2009.05.090

Ligne de trésorerie :
choix du titulaire

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

André BONICHON, Eric DANCHE

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : Monsieur le Président

LIGNE DE TRESORERIE : CHOIX DU TITULAIRE

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême a procédé en avril 2009 à une consultation auprès de 11 établissements ou groupements bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie. Quatre réponses ont été reçues. Deux établissements (Caisse d'épargne et Dexia Crédit Local) limitaient leur offre à 5 M€ et deux ont répondu à la demande d'une ligne de trésorerie de 10 M€ (Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) et Société Générale).

Parmi ces dernières, la meilleure offre est celle de la BFT, filiale du groupe Crédit Agricole. En effet, la Société Générale proposait une commission de réservation de 0,15% (soit 15 000 €) et des frais de dossier de 1 500 €.

Les conditions de la BFT sont les suivantes :

- durée :1 an
- commission de réservation :0,04 % (soit 4 000 €)
- frais de dossier :... ..Néant
- commission de non utilisation :.. Néant
- index et marge :..... EURIBOR * 3 mois moyenné + 0,90 %
EONIA** + 1,00 %
T4M*** +1,00%
- règlement des intérêts :.....facturation mensuelle
- calcul des intérêtsnombre de jours exacts sur la base d'une année de 360 jours
- tirage minimum..... 15 000 €
- délais de versement : J avant 11 heures

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 11 mai 2009,

Je vous propose en conséquence :

D'OUVRIR une ligne de trésorerie d'un montant de 10 000 000 € avec la Banque de Financement et de trésorerie (BFT), pour une durée d'un an.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

***EURIBOR**

Abréviation de Euro Interbank Offered Rate. Taux interbancaire offert entre banques pour la rémunération de dépôts dans la zone Euro. Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

****EONIA**

Abréviation de Euro Overnight Index Average. Il est représentatif du marché monétaire au jour le jour. Calculé en utilisant une moyenne pondérée des transactions établies par certains établissements financiers, ce taux est diffusé par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne.

*** **T4M** Taux moyen mensuel des marchés monétaires, c'est la moyenne arithmétique des EONIA du mois écoulé. C'est un index post fixé publié mensuellement à 4 décimales, base exact /360 jours

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juin 2009	<u>Affiché le :</u> 02 juin 2009